

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

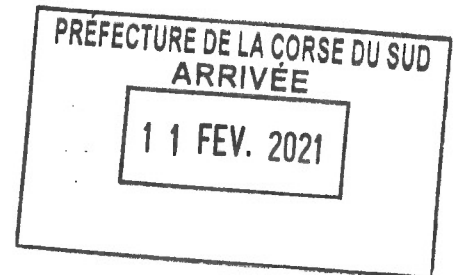
Extrait du registre n° 03/2021

des délibérations du conseil municipal

Séance du 5 février 2021

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers absents : 0



L'an deux mille vingt et un, le 05 février, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Ludovic MARTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA à Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI et Joseph CASANOVA à Jean Baptiste SALVADORI, Johann THOUVENOT à Joseph LEONZI

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Madame Mattea CASALTA

**Objet : Rénovation de logements communaux. Diagnostic énergétique.**

Le maire fait part aux conseillers de la nécessité de rénover les quatre logements communaux appelés « gîtes » situés quartier « Custareda » (toiture avec isolation, double vitrage, escalier intérieur, voire pose d'une climatisation ou d'un poêle à granules).

En effet, ces bâtiments ont été construits dans les années 1994-1995 et ne répondent plus aux normes énergétiques actuelles.

Mais avant de désigner un maître d'œuvre, le maire précise qu'il serait opportun de faire réaliser un diagnostic énergétique avec trois niveaux de rénovation plus ou moins ambitieux, avec les coûts financiers s'y afférents.

Cette étude sera subventionnée à hauteur de 70% par l'agence d'aménagement, urbanisme et énergie de la Corse (AUE).

Pour cela, il a demandé par mail, en date du 13 novembre 2020, à trois cabinets d'études, à savoir : FG Ingénierie, SOLERTIA Ingénierie et SINETIC de bien vouloir faire parvenir leurs propositions et devis avant le 2 décembre.

**Objet : Rénovation de logements communaux. Diagnostic énergétique.**

Nombre de remise d'offre : 2 à savoir par ordre d'arrivée :

- SOLERTIA Ingénierie
- FG Ingénierie

Montant des offres par candidat :

- SOLERTIA Ingénierie : 2800 euros HT (3360 euros TTC)
- FG Ingénierie : 3750 euros HT (4500 euros TTC)

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité de confier cette mission de diagnostic énergétique à la société SOLERTIA Ingénierie pour un montant de 2800 HT (3360 TTC).

Les conseillers municipaux autorisent le maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire



*[Signature]*  
D. VINCENTI

